

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2024

---

**RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 120

présenté par

M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Dans le cas où aucune personne physique ou morale n'a été désignée, la plateforme de vente en ligne devient mandataire par défaut. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir que les marchés en ligne ne passent pas entre les mailles du filet et respectent les obligations de la REP.